

## Mesures renforcées contre le coronavirus

Chers membres de l'association,  
Mesdames et Messieurs,

Le Conseil fédéral a décidé le 13 janvier 2021 des mesures renforcées contre le coronavirus. Ce qui suit s'applique au commerce spécialisé de pneus.

Les halles d'exposition seront fermées selon l'UPSA jusqu'à nouvel ordre du 18 janvier 2021 au 28 février 2021. Pour les travaux de réparation et l'entretien d'objets, les commerces peuvent rester ouverts, par exemple les garages et commerces de vélos et ils sont cités expressément dans l'ordonnance Covid-19 du 13 janvier 2021. En font aussi partie à notre avis les entreprises du commerce spécialisé de pneus. Celles-ci peuvent rester ouvertes. Mais cela vaut pour toutes, elles ne doivent offrir que des travaux de réparation et l'entretien. La vente physique de produits n'est pas autorisée. Que ce soit lors de rencontres privées ou de rassemblements dans l'espace public, cinq personnes au maximum, enfants inclus, ont le droit de se rassembler.

Pour le commerce spécialisé de pneus, nous voyons des aspects de fourniture de base ainsi que de sécurité d'utilisation des véhicules qui doivent être pris en considération. Nous jugeons dès lors la situation concrète, en nous appuyant sur les informations mises à notre disposition le 13 janvier 2021, de la manière suivante.

- Fermez vos halles d'exposition ainsi que les roues, jantes, pneus et accessoires ou couvrez-les.

## Mesures renforcées contre le coronavirus

- Planifiez vos capacités en atelier en tenant compte des collaborateurs disponibles de sorte qu'il n'y ait pas de temps d'attente.
- Effectuez pour autant que possibles vos contacts avec les clients par téléphone ou en ligne.
- Maintenez aussi réduite que possible la présence de clients sur place ou dans les locaux d'attente.
- Respectez les directives de l'OFS ainsi que le plan de protection de l'ASP.

<https://www.swisspneu.ch/fr/asp/plan-de-protection-corona-de-lasp>

Toutes les installations de lavage de véhicules peuvent rester ouvertes sans restriction – toutefois aux heures d'ouverture déjà connues. Entre 19 h 00 et 06 h 00, ainsi que les dimanches, les installations de lavage de véhicules, desservies ou non, doivent rester fermées.

Les entreprises sont en outre tenues d'ordonner le télétravail partout où c'est possible en fonction du genre d'activité et avec des investissements proportionnés. Où le télétravail n'est pas possible ou que partiellement, d'autres mesures doivent être appliquées à l'emplacement de travail. Dès maintenant, pour la protection des travailleurs, le port du masque est obligatoire à l'intérieur partout où il y a plus d'une personne dans un local. Une plus grande distance entre deux postes de travail ne suffit plus.



Association suisse du pneu

Mesures renforcées contre le coronavirus

---

Association Suisse du Pneu ASP

Tel. 031 328 40 60

E-Mail: [info@swisspneu.ch](mailto:info@swisspneu.ch)

Website: [www.swisspneu.ch](http://www.swisspneu.ch)



### Dégagement de responsabilité

Ce courriel a un but exclusivement informatif et ne représente aucune-  
ment une appréciation complète de tous les aspects juridiques. Il ne  
remplace pas non plus un conseil juridique individuel. L'Association suisse  
du pneu ASP décline toute responsabilité qui pourrait découler de cette  
information en relation avec l'application ou l'omission d'une action.